

DÉMARCHE QUALITÉ EN PÉDICURIE-PODOLOGIE RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES



## SÉCURITÉ AU CABINET

# DASRI : Déchets d'activités de soins à risques infectieux

### **DÉFINITION**

Les déchets d'activités de soins à risques infectieux sont les déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire qui présentent un risque infectieux de contamination pour l'homme et un danger pour l'environnement.

### QUI EST CONCERNÉ?

▶ Les articles R.1335-1 et R.1335-2 du code de la santé publique précisent que « toute personne qui produit des déchets d'activités de soins à risque infectieux et assimilés est tenue de les éliminer. En conséquence, le pédicure-podologue, de fait producteur de DASRI, est responsable de l'élimination des déchets produits quelle que soit la quantité, en respectant les dispositions relatives à l'entreposage, au transport, à l'incinération et à la tracabilité des déchets.

### Les différents types de DASRI et les différents types de conteneurs

- Il s'agit de tous les déchets d'activité de soins potentiellement souillés par du sang ou un liquide biologique pour lesquels il existe une probabilité, même relativement faible, qu'ils contiennent des matières infectieuses.
- LES OBJETS PIQUANTS, COUPANTS ET TRANCHANTS:

OPCT (aiguilles, scalpels, lames de bistouris et lames de gouges...) qu'ils aient été ou non en contact avec un produit biologique.

#### >>> Conteneurs rigides:

Boîte jaune dans la salle de soins pour l'élimination exclusive et immédiate des OPCT, boîte conforme à la norme NF X30-500.

#### LES DÉCHETS MOUS :

- Matériels de soins contaminés (compresses, coton, tout objet en contact avec du sang ou un autre liquide biologique...)
- Matériels de protection à usage unique contaminés (champs opératoires, gants, plateaux jetables, draps d'examen, masques, blouses jetables...)



>>> Sacs plastiques normés jaunes conformes à la norme NF X30-501.

# Tri des déchets dans le cabinet de pédicurie-podologie

La séparation des déchets Objets Piquant Coupants et Tranchants, des déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI), des déchets assimilables aux ordures ménagères (DAOM) (essuies mains, emballages de compresses, de lames,...) est effectuée dès la fin du soin dans la salle de soins.





## SÉCURITÉ AU CABINET

# Déchets d'activités de soins à risques infectieux : DASRI

### **Entreposage des DASRI**

- L'entreposage des DASRI des établissements en produisant moins de 5 kg par mois ne nécessite pas de local spécifique mais un simple entreposage à l'écart des sources de chaleur et à l'abri du public.
- La durée maximum de stockage est fonction de la quantité produite mensuellement.
- La congélation, le compactage et la réduction sont interdits.

# Transport et élimination des DASRI

- > Contrat de collecte signé avec un collecteur transporteur agréé pour les déchets à risque.
- > Périodicité de la collecte :

### • SI LA PRODUCTION EST INFÉRIEURE À 5 KG/MOIS → 3 mois

Bon de prise en charge réalisé par le producteur ou bordereau CERFA 11352\* 01 pour les déchets produits sur un même site.

### • SI LA PRODUCTION EST SUPÉRIEURE À 5 KG/MOIS ET INFÉRIEURE À 15 KG/MOIS → 1 mois

Bordereau de suivi CERFA 11351\* 04 ou 11352\* 04 pour les déchets produits sur un même site. Le feuillet 1 et le feuillet 4 du bordereau sont donnés au producteur.

# • SI LA PRODUCTION EST SUPÉRIEURE À 15 KG : STOCKAGE ET ÉLIMINATION → 7 jours

### Lien pour les bordereaux Cerfa:

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/



Toujours renseigner sur chaque conteneur le nom du producteur, le poids et la date de fermeture.

# Traçabilité de l'élimination des DASRI

- > Un certain nombre de documents sont nécessaires afin d'assurer le suivi des DASRI tout au long de la filière d'élimination :
- à tenir à disposition en cas de contrôle;
- à conserver 3 ans.
- > Un état récapitulatif annuel est réalisé par le prestataire.

### Rappel des précautions d'hygiène et de sécurité en liaison avec les DASRI

#### > AVANT L'UTILISATION :

- Entreposer les collecteurs à distance de toute source de chaleur, sur un socle dur et dans un endroit ventilé, hors de portée du public et des animaux.
- Positionner le couvercle en respectant tous les clips de fermeture.

### > PENDANT L'UTILISATION :

- Porter des gants.
- Pour les OPCT, ne jamais re-capuchonner une aiguille.
- Les OPCT ne peuvent en aucun cas être mélangés à un autre type de déchets.
- Ne jamais forcer pour introduire vos OPCT dans le collecteur, et ne jamais y introduire les doigts.
- Toujours introduire le côté piquant ou tranchant en premier.
- Après chaque utilisation, toujours activer la fermeture temporaire [« clic »] du collecteur.

### > APRÈS L'UTILISATION :

- Remplacer le collecteur une fois le niveau de remplissage atteint ou lorsque le délai de stockage est atteint.
- Activer la fermeture définitive avant tout transport [« clic(s) »].
- Ne jamais essayer de ré-ouvrir un collecteur fermé.